Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MILAN

N° 2015-1105763

Milan, le 10 novembre 2015

Procès-verbal du conseil consulaire emploi et formation professionnelle
Consulat général de France à Milan – 9 novembre 2015 (16h15-17h30)

Participants (en référence au décret 2014-144) :

Membres siégeant avec voix délibérative :

- Consul général de France à Milan
- Vice-présidente du conseil consulaire, conseillère consulaire
- Conseiller consulaire et conseiller à l'AFE
- Conseillère consulaire et conseillère à l'AFE
- Conseiller consulaire
- Conseiller consulaire

Membres siégeant avec voix consultative :

- Président de la Chambre française de commerce et d'industrie en Italie (CFCII) et président de l'UFE Italie
- Présidente de l'ADFE Lombardie

- Secrétaire générale de la CFCII
- Conseillère pour l'emploi à la CFCII
- Présidente de l'Association « Milan Accueil »
- Membre de l'Association « Milan Accueil «

- Consule Générale Adjointe à Milan
- Consul-Adjoint, Chef de chancellerie à Milan
- Agent consulaire en charge des affaires sociales

Participants excusés :
- Ministre conseiller pour les services économiques, Chef de service économique régional
- Directeur de la mission économique UbiFrance, Agence française pour le développement international des entreprises, ou son représentant**.**

Ordre du jour

1- Présentation des activités de l'Association Milan Accueil dans le domaine de l'emploi des Français
2-Présentation des activités du bureau pour l'emploi - Job Chambre en 2015 (du 1er janvier à 14 novembre 2015)

3-Examen par le conseil consulaire d'une convention sans incidence financière entre l'Ambassade de France en Italie et la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie pour faciliter l'emploi des Français établis en Italie (entrant en vigueur le 15-11-2015)

4-Questions diverses à l'initiative des membres du conseil consulaire

1- Présentation des activités de l'Association Milan Accueil dans le domaine de l'emploi des Français

Le principe est de former en début d'année scolaire, un groupe de demandeurs d'emploi se réunissant une fois par semaine pour s'entraider, se motiver mutuellement et se donner des idées afin de trouver un emploi.

Le groupe comprend des conjoints d'expatriés, des conjoints de VIE ; il comptait en tout 23 personnes pour la session 2014-2015.

La priorité des premiers mois est l'apprentissage de l'italien.
L'association organise des interventions extérieures à l'attention du groupe de travail ; sur la rédaction de Cv en italien par exemple, sur les questions fiscales entre France et Italie, la Chambre française de commerce et d'industrie en Italie (CFCII) a fait une intervention sur la loi italienne Jobs Act.
Les membres partagent les annonces d'emploi et mettent à disposition des autres leur propre expérience concernant les différentes démarches administratives à réaliser en matière d'emploi.

Remarques :
Le travail des conjoints d'expatriés est devenu une nécessité compte tenu de la baisse des salaires des expatriés.
En Italie, les relations humaines comptent plus que le CV afin de décrocher un emploi.

Coopération Milan Accueil – CFCII :
Les demandeurs d'emploi français qui souhaiteraient avoir à leur disposition une liste d'entreprises françaises implantées en Italie mise à jour. Milan Accueil propose ses services si besoin pour réaliser ce travail de recueil d'informations.
Une rencontre entre recruteurs et candidats pourrait être organisée pour les candidats italophones.
De manière générale, les participants estiment que l'action de Milan Accueil et de la Chambre de commerce sont complémentaires.

2-Présentation des activités du bureau pour l'emploi - Job Chambre en 2015 (du 1er janvier au 14 novembre 2015)

<u>Chiffres clefs :</u>
Nombre de nouveaux candidats, qui se sont inscrits en 2015 : 201
Nombre d'offres d'emploi reçues par Job Chambre : 57
Nombre de candidats placés : 11
Certaines offres ne sont pas pourvues faute de candidats correspondants.
Nombre des candidats en recherche d'emploi inscrits à Job Chambre : 2288 (dont la majorité résident ou résidaient à Milan et Turin, certains ont trouvé un emploi depuis mais ne l'ont pas indiqué à Job Chambre).
Les demandeurs sont, en majorité, âgés de 25 à 44 ans.

Autres activités que le placement :
Activité de conseil aux demandeurs en matière de droit au chômage (question du transfert des droits à l'allocation chômage de la France vers un autre pays de l'UE), en ce qui concerne la demande de résidence, de carte sanitaire (carte vitale italienne), de rédaction de CV en italien.

Mise en place d'un travail en réseau et d'actions conjointes avec l'association Milan Accueil et l'association Pontevia de Rome qui développe également une activité en faveur de l'emploi des Français.

La CFCII a inauguré de nouveaux bureaux à Rome en 2015.

Les permanences à Rome se font soit dans les locaux de la Chambre à Rome, soit à la section consulaire de Rome.

Bilan financier de Job Chambre
En 2015, le service Job chambre a perçu une subvention d'un montant de 20 000 € de la part du ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (dans le cadre de la convention en matière d'emploi des Français passée entre la chambre de commerce et l'ambassade de France à Rome et qui prend fin le 14/11/2015).

A l'avenir, sans la subvention de l'Etat, l'équilibre financier sera probablement tout juste atteint par la facturation des demandes de recrutement aux entreprises.

Débats:
Le service a pour particularité de disposer de nombreux CV de candidats dans différents domaines, mais toujours francophones, ce qui peut être utile aux entreprises italiennes, sachant que la France est le 2ème partenaire commercial de l'Italie.

Afin d'augmenter le nombre d'offres d'emploi proposées aux candidats, il serait utile d'améliorer l'information sur l'existence de Job Chambre, notamment en région.
Des actions seront conduites en ce sens.

3-Examen par le conseil consulaire d'une convention sans incidence financière entre l'Ambassade de France en Italie et la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie pour faciliter l'emploi des Français établis en Italie (entrant en vigueur le 15-11-2015)

Au cours du conseil consulaire emploi précédent, la CFCII avait émis le souhait de continuer, à partir du 15/11/2015, à suivre et assister les Français en recherche d'emploi dans le cadre d'une nouvelle convention.

Le texte de la nouvelle convention, accepté par le ministère des Affaires Etrangères, par l'Ambassade de France à Rome, le consulat général de France à Milan et par la chambre de commerce, a été présenté aux membres du conseil consulaire.

Il a été validé, pour ce qui concerne les circonscriptions consulaires de Rome et Naples, par le conseil consulaire de Rome qui s'est tenu le 4 novembre 2015.

Le conseil consulaire approuve la nouvelle convention (sans incidence financière) qui entrera en vigueur le 15 novembre 2015.

4-Questions diverses à l'initiative des membres du conseil consulaire
Aucune. La séance est levée à 17h45.